

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 10 avril 2024, à 20 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoît	Saint-Aimé
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Richard Gauthier	Massueville
Marie Léveillé	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Patrick Péloquin	Sorel-Tracy
Richard Potvin	Saint-David
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Vincent Deguise, préfet.

Sont également présents : M<sup>me</sup> Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière, et M<sup>me</sup> Amy Denoncourt, coordonnatrice aux communications.

---

NOTE : À compter de 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le Préfet Vincent Deguise procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

---

2024-04-97

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications ci-dessous :

- retrait des points 8.1 et 10.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-04-98

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MRC DU 13 MARS 2024**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 13 mars 2024 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-04-99 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 20 MARS 2024**

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillé  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 20 mars 2024 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-04-100 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la liste des dépenses et des paiements autorisés soumise pour la séance du 10 avril 2024;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la séance du 10 avril 2024 et totalisant 2 303 033,41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLÈRES RÉGIONALES ET DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Michel Péloquin annonce le départ à la retraite de la directrice générale du Comité ZIP du Lac Saint-Pierre, M<sup>me</sup> Louise Corriveau, et la nomination de sa remplaçante à la direction générale, M<sup>me</sup> Geneviève Tardif.

M. le Conseiller régional Gilles Salvat informe les membres qu'il a assisté à la conférence de presse de M<sup>me</sup> Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie, qui a eu lieu à Boucherville concernant les investissements routiers et maritimes 2024-2026 dans la région de la Montérégie, notamment pour le pont Turcotte en 2025 et le pont de la route 132 à Saint-Robert en 2024.

---

2024-04-101 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX : VILLE DE SOREL-TRACY**

Les membres prennent connaissance des rapports d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement aux règlements suivants de la Ville de Sorel-Tracy :

- Règlement numéro 2572 modifiant le Règlement de zonage numéro 2222;
- Règlement numéro 2573 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2223;
- Règlement numéro 2574 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2226.

CONSIDÉRANT les rapports de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indiquent que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil approuve les règlements numéros 2572, 2573 et 2574 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-102

**AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX :  
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement au règlement numéro RY-2024-109 de la Municipalité de Yamaska concernant les ententes relatives à des travaux municipaux applicables dans certaines zones.

CONSIDÉRANT le rapport de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement dans la mesure où la version analysée est adoptée sans modification;

CONSIDÉRANT que le règlement adopté par la Municipalité de Yamaska le 9 avril 2024 s'avère conforme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil approuve le règlement numéro RY-2024-109 de la Municipalité de Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL  
CONCERNANT L'APPLICATION DU RCI**

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par l'inspecteur régional concernant les certificats délivrés et refusés dans le cadre de l'application des dispositions du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 288-18 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

2024-04-103

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 375-24 ÉTABLISSANT UNE  
TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DE CERTAINS BIENS ET SERVICES**

CONSIDÉRANT que des tarifs doivent être établis pour la fourniture de certains biens et services par la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), ainsi que les dispositions de l'article 962.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 13 mars 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son absence de coût sont mentionnés par la greffière;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC adopte le règlement numéro 375-24 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services;

Que le contenu du règlement numéro 375-24 fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 374-24 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Gilles Salvas donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 374-24 relatif aux règles de régie interne des comités régionaux et, plus précisément concernant les dispositions relatives au comité régional de développement (CRD).

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

---

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS FINANCIERS DE LA SHPS EN LIEN AVEC LE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC À CET ORGANISME**

Les membres prennent connaissance des documents financiers de la Société historique Pierre-De Saurel (SHPS) qui leur ont été déposés.

---

#### **DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

M. le Conseiller régional Gilles Salvas précise qu'il ne participera pas aux délibérations concernant le prochain sujet à aborder compte tenu de son lien d'intérêt pour le Festival western de Saint-Robert.

---

2024-04-104

#### **ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIÈRE À DES ORGANISMES**

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière et de commandite reçues au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a procédé à l'analyse de ces demandes;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé à la suite de cette analyse;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péroquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC accorde les commandites ci-dessous à même l'exercice de fonctionnement de l'année en cours :

- 250 \$ pour les galas reconnaissance, édition 2023-2024, de l'École secondaire Bernard-Gariépy (5 et 6 juin 2024);
- 2 000 \$ pour la 25<sup>e</sup> édition du Festival western de Saint-Robert (7 au 11 août 2024);
- 2 000 \$ pour la 12<sup>e</sup> édition de Sainte-Victoire en Fête / Expo auto rétro (22 au 25 août 2024);
- 1 666,33 \$ plus taxes pour le 36<sup>e</sup> Gala du mérite économique (3 mai 2024), à titre de partenaire Excellence avec la contribution financière, à parts égales, de DÉPS et Parc éolien Pierre-De Saurel;
- 2 000 \$ pour le congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec qui se tiendra dans la MRC (8 au 10 mai 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS \*  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

\* Excluant M. le Conseiller régional Gilles Salvais qui s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2024-04-105

**FRR, VOLET 2, PARTIE 3 : APPROBATION DU PROJET 202403-059-P3 DE LA MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE**

Les membres prennent connaissance du projet numéro 202403-059-P3 de la Municipalité de Massueville intitulé « Acquisition de tables et chaises » présenté dans le cadre de la partie 3 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport du responsable au financement de Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS) indiquant notamment que ce projet respecte les orientations décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2023-2024 et que les fonds dans l'enveloppe de la partie 3 du volet 2 du FRR sont suffisants pour la réalisation du projet;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet numéro 202403-059-P3 « Acquisition de tables et chaises » de la Municipalité de Massueville;
- autorise le versement d'une subvention de 17 239,51 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et municipalité de Massueville;
- prélève ce montant de l'enveloppe de la partie 3 du volet 2 du FRR de la Municipalité de Massueville;
- autorise le directeur des finances de la MRC ou, en son absence, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-106

**FRR, VOLET 2, PARTIE 4 : APPROBATION DU PROJET 202403-058-P4 DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE RICHELIEU**

Les membres prennent connaissance du projet numéro 202403-058-P4 de la Société d'agriculture de Richelieu intitulé « Un terroir à la portée de tous » présenté dans le cadre de la partie 4 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport du responsable au financement de Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS) indiquant notamment que ce projet respecte les orientations décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2023-2024 et que les fonds dans l'enveloppe de la partie 4 du volet 2 du FRR sont suffisants pour la réalisation du projet;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît  
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet numéro 202403-058-P4 « Un terroir à la portée de tous » de la Société d'agriculture de Richelieu;
- autorise le versement d'une subvention de 10 000 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et la Société d'agriculture de Richelieu;
- prélève ce montant de l'enveloppe de la partie 4 du volet 2 du FRR;
- autorise le directeur des finances de la MRC ou, en son absence, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-107

## ADOPTION DE LA RÉPARTITION 2024-2025 DU FRR, VOLET 2

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Soutien à la compétence du développement local et régional des MRC, laquelle a été conclue le 31 mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé par les membres du Conseil de la MRC concernant la répartition de ce volet du FRR pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT les critères convenus pour définir la répartition municipale de la partie 3, soit 50 % à parts égales, 45 % en fonction de la population et 5 % en fonction de l'indice de vitalité économique de 2020;

CONSIDÉRANT que le MAMH a confirmé le montant alloué à la MRC pour l'année 2024, soit : 1 330 833 \$;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
 Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillée

Que le Conseil de la MRC adopte la répartition du Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional » - Budget 2024 (1 330 833 \$), soit :

<b>Partie 1 Fonctionnement de la MRC</b>	<b>362 931 \$</b>
1.1 Aménagement du territoire	155 000 \$
1.2 Immigration	50 000 \$
1.3 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)	30 000 \$
1.4 Politique culturelle	55 931 \$
1.5 Plan régional des milieux naturels (PRMN)	72 000 \$
<b>Partie 2 Soutien aux organismes de développement régional</b>	<b>275 000 \$</b>
2.1 DÉPS PDS	275 000 \$
<b>Partie 3 Soutien au développement de projets municipaux</b>	<b>562 902 \$</b>
3.1 Saint-David	26 672,56 \$
3.2 Massueville	31 121,96 \$
3.3 Saint-Aimé	26 345,80 \$
3.4 Saint-Robert	34 018,89 \$
3.5 Saint-Victoire-de-Sorel	27 954,39 \$
3.6 Saint-Ours	28 465,65 \$
3.7 Saint-Roch-de-Richelieu	11 830,35 \$
3.8 Saint-Joseph-de-Sorel	67 289,83 \$
3.9 Sorel-Tracy	201 968,22 \$
3.10 Sainte-Anne-de-Sorel	27 189,67 \$
3.11 Yamaska	31 286,35 \$
3.12 Saint-Gérard-Majella	48 758,33 \$
<b>Partie 4 Soutien au développement de projets régionaux</b>	<b>130 000 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-108 **FRR, VOLET 2, PARTIE 4 - RATIFICATION DE L'AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ÉCONOMIE ET LA MAIN-D'OEUVRE EN MONTÉRÉGIE 2020-2025**

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025 (ci-après « l'Entente ») signée le 18 décembre 2020,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la section 12 de l'Entente une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens un avenant à l'Entente a été signé pour ajouter des objectifs et changer les modalités de versement des contributions financières des ministères concernés (MAMH et MEIE) dans le but de permettre aux parties de soutenir la réalisation d'actions concrètes et innovantes orientées vers les cibles définies par les paliers territoriaux et régionaux, afin de travailler sur des situations précises en économie circulaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier cet avenant, lequel a été signé par le préfet de la MRC de Pierre-De Saurel le 22 mars 2024;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC ratifie l'avenant à l'Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-04-109 **FRR, VOLET 2, PARTIE 4 - RATIFICATION DE L'AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE EN MONTÉRÉGIE 2022-2024**

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022-2024 (ci-après « l'Entente ») signée le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 12 de l'Entente une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens un avenant à l'Entente a été signé afin de prolonger la période de réalisation des activités, de manière à soutenir l'élaboration de projets mobilisateurs concertés et le développement d'actions structurantes innovatrices qui permettront de mettre en valeur le patrimoine montérégien;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier cet avenant, lequel a été signé par l'ex-directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Pierre-De Saurel le 22 mars 2024;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC ratifie l'avenant à l'Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-04-110 **FRR, VOLET 3 - APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ RESTREINT CONCERNANT LA GOUVERNANCE POST-PROJET DU « CARREFOUR VIRTUEL RÉGIONAL D'ATTRACTION »**

CONSIDÉRANT les objectifs du projet Signature innovation « Carrefour virtuel régional d'attraction »;

CONSIDÉRANT les principes directeurs établis par les partenaires du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre de Sorel-Tracy et sa région, ceux-ci devant impérativement guider le choix de modèle organisationnel;

CONSIDÉRANT le point de vue avisé des organisations partenaires du projet Signature innovation œuvrant déjà en matière d'accompagnement de candidats intéressés à s'installer dans la région;

CONSIDÉRANT la nécessité d'optimiser la gestion des ressources opérationnelles, technologiques et de marque;

CONSIDÉRANT la vision unanime et uniforme exprimée et partagée par les dirigeants formant le comité de gouvernance post-projet;

CONSIDÉRANT l'appui manifesté par le conseil d'administration de Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS) en lien avec un éventuel changement à sa structure actuelle;

CONSIDÉRANT l'appui manifesté par la Table des partenaires du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre de Sorel-Tracy et sa région, celui-ci conditionnel à la poursuite des travaux et projets connexes de la concertation;

CONSIDÉRANT l'appui manifesté par le Comité directeur de projet Signature innovation de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises aux membres du Conseil de la MRC par le comité de gouvernance post-projet;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC :

- approuve l'intégration de la gouvernance opérationnelle, technologique et de marque territoriale découlant de la mise en œuvre du projet Signature innovation au sein de DÉPS;
- autorise la mise en œuvre des travaux permettant d'intégrer la gouvernance post-projet conformément aux paramètres convenus par le comité de gouvernance post-projet;
- autorise la réalisation de ces travaux en fonction de la fin de l'échéancier établi au 31 décembre 2025;
- mandate l'équipe de projet afin de coordonner la réalisation du travail de transition avec l'appui des ressources internes et du conseil d'administration de DÉPS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-111

**FRR, VOLET 3: ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES 2023 DU PROJET CARREFOUR VIRTUEL RÉGIONAL D'ATTRACTION (RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES)**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-21 approuvant la phase A du projet « Attraction, installation et maintien de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel »;

CONSIDÉRANT que cette résolution autorisait la signature d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans ce dossier;

CONSIDÉRANT l'entente conclue en juin 2022 entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) – Projets « Signature innovation » - Carrefour virtuel régional d'attraction;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.15 de cette entente la MRC doit produire, adopter et déposer sur son site web et transmettre au comité directeur du projet un rapport d'utilisation des sommes;

CONSIDÉRANT la reddition de comptes 2023 (rapport d'utilisation des sommes) transmise au comité responsable du projet;

CONSIDÉRANT que cette reddition de comptes a été transmise aux membres du Conseil de la MRC avant la présente séance;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC :

- adopte la reddition de comptes 2023 du projet « Signature innovation » - Carrefour virtuel régional d'attraction (rapport d'utilisation des sommes);
- autorise la publication de cette reddition de comptes sur le site web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-04-112

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-11-317 RELATIVE À LA COMPOSITION DU COMITÉ RÉGIONAL EN ÉNERGIE RENOUVELABLE**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-317 par laquelle le Conseil créait le comité régional en énergie renouvelable et définissait sa composition;

CONSIDÉRANT l'élection de M. Vincent Deguise à la préfecture de la MRC le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la pertinence que le préfet fasse partie du comité régional en énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de modifier la résolution 2023-11-317;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC modifie la résolution 2023-11-317 afin d'ajouter M. Vincent Deguise, maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et préfet de la MRC, à titre de membre du comité régional en énergie renouvelable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-04-113

**SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS (21 AU 27 AVRIL 2024)**

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de renouveler son appui à l'occasion de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tient annuellement au mois d'avril;

CONSIDÉRANT que la MRC participe depuis plusieurs années à cette importante semaine de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que la MRC est fière de promouvoir cette cause auprès de sa population;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC appuie la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril et s'engage à hisser le drapeau à l'effigie du don d'organes et de tissus à cette occasion et à sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-114

**APPROBATION DES PRIORITÉS RÉGIONALES ISSUES DES CONSULTATIONS DE LA TCRM POUR AMÉLIORER LES MILIEUX ET LES CONDITIONS DE VIE EN MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT que la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT que le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la LAOVT;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

CONSIDÉRANT la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

CONSIDÉRANT les travaux qui se sont déroulés dans la région de la Montérégie pour identifier les six (6) priorités régionales suivantes:

- soutenir la création de milieux de vie stimulants, accueillants et accessibles, notamment en matière de logement et de services de proximité;
- stimuler le développement et la mise en œuvre de projets accessibles et sécuritaires en transport collectif et en mobilité active;
- valoriser et soutenir, dans une vision responsable et durable, le développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie;
- agir pour la protection, la conservation et la valorisation de nos milieux naturels, de notre biodiversité et de nos ressources en eau, le tout dans une perspective de lutte et d'adaptation aux changements climatiques;
- soutenir nos différents secteurs économiques, en particulier en matière d'innovation, de main-d'œuvre, d'économie circulaire et de transition énergétique;
- renforcer l'identité de l'attractivité de la Montérégie en stimulant sa vitalité culturelle et touristique ainsi que la mise en valeur et l'accessibilité à ses éléments paysagers et patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que ces priorités, issues des consultations menées par la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), ont été soumises aux membres du Conseil;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel approuve les priorités de la région de la Montérégie et recommande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-115 **AUTORISATION D'ENCLENCHER LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR LE REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE (CONGÉ DE MATERNITÉ)**

CONSIDÉRANT l'annonce du départ de la directrice des affaires juridiques et greffière pour un congé de maternité et parental;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enclencher la procédure d'embauche afin de pourvoir ce poste pendant son absence;

CONSIDÉRANT la pertinence de donner à la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, suivant la recommandation du comité de sélection, le pouvoir de confirmer l'embauche de la personne retenue, le tout afin de lui permettre de donner un préavis à son employeur, s'il y a lieu, et de favoriser son entrée en fonction le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de direction aux affaires juridique et greffe lors de ce congé de maternité;
- l'embauche de la personne recommandée par le comité de sélection au terme de cette procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-04-116 **AUTORISATION D'ENCLENCHER LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR(TRICE) AU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT l'annonce du départ du coordonnateur au développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enclencher la procédure d'embauche afin de pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT la pertinence de donner à la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, suivant la recommandation du comité de sélection, le pouvoir de confirmer l'embauche de la personne retenue, le tout afin de lui permettre de donner un préavis à son employeur, s'il y a lieu, et de favoriser son entrée en fonction le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillé  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de coordonnateur(trice) au développement de la zone agricole;
- autorise l'embauche de la personne recommandée par le comité de sélection au terme de cette procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-04-117 **AUTORISATION D'ENCLENCHER LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR(TRICE) AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

CONSIDÉRANT le départ de la coordonnatrice au développement social en février 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enclencher la procédure d'embauche afin de pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT la pertinence de donner à la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, suivant la recommandation du comité de sélection, le pouvoir de confirmer l'embauche de la personne retenue, le tout afin de lui permettre de donner un préavis à son employeur, s'il y a lieu, et de favoriser son entrée en fonction le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de coordonnateur(trice) au développement social;
- autorise l'embauche de la personne recommandée par le comité de sélection au terme de cette procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-118

**AUTORISATION D'ENCLENCHER LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) AUX RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT le départ de la directrice au développement social et des ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser les tâches associées à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enclencher la procédure d'embauche afin de pourvoir un poste non syndiqué de conseiller(ère) aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT la pertinence de donner à la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, suivant la recommandation du comité de sélection, le pouvoir de confirmer l'embauche de la personne retenue, le tout afin de lui permettre de donner un préavis à son employeur, s'il y a lieu, et de favoriser son entrée en fonction le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de conseiller(ère) aux ressources humaines;
- autorise l'embauche de la personne recommandée par le comité de sélection au terme de cette procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-119

**AUTORISATION D'ENCLENCHER LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) DES FINANCES**

CONSIDÉRANT l'annonce du départ du directeur des finances de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enclencher la procédure d'embauche afin de pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT la pertinence de donner à la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, suivant la recommandation du comité de sélection, le pouvoir de confirmer l'embauche de la personne retenue, le tout afin de lui permettre de donner un préavis à son employeur, s'il y a lieu, et de favoriser son entrée en fonction le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de directeur(trice) aux finances;
- autorise l'embauche de la personne recommandée par le comité de sélection au terme de cette procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-120

### **SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE : PRISE DE DÉCISION CONCERNANT LE PROJET DES RADIOCOMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT que la MRC a déposé au MAMH une demande d'aide financière dans le cadre de la partie 2 du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) « Soutien à la coopération intermunicipale » en vue de la réalisation du projet des radiocommunications d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT la réponse du MAMH, datée du 25 janvier 2024, avisant la MRC qu'il ne dispose plus des fonds nécessaires pour donner suite à cette demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'après analyse il appert que le projet des radiocommunications n'est pas admissible à d'autres sources de financement;

CONSIDÉRANT que la couverture régionale des ondes radio est présentement déficiente et que cette situation apporte un frein important à l'entraide intermunicipale;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement du système de radiocommunications est essentiel :

- Au déroulement optimal des opérations en sécurité incendie et afin d'assurer la sécurité de la population du territoire;
- Pour répondre de façon adéquate aux actions 18 (maintenir, améliorer et uniformiser les appareils de communication et les fréquences mises à la disposition des SSI) et 33 (rédiger, appliquer et modifier un programme d'entretien de remplacement des équipements spécifiques à chacun des SSI inscrits au SCRSI) du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC;

CONSIDÉRANT que lorsqu'une municipalité ne prend pas les actions prévues au plan de mise en œuvre du SCRSI et que cette omission est liée à un acte reprochable, la municipalité visée perd son immunité et peut être poursuivie par les compagnies d'assurances impliquées dans le dossier, et ce, tel qu'indiqué au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT que le projet des radiocommunications est un sujet de discussion qui suscite des inquiétudes auprès des SSI depuis, au moins, une dizaine d'années;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Saint-Ours, Saint-Roch-de-Richelieu et Yamaska sont plus précisément visées par la présente problématique, étant toujours sous le système VHS (analogique);

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy et les municipalités sous sa responsabilité (Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel et Saint-Robert,) sont conformes au niveau des radiocommunications, ayant fait la transition vers un système UHS (numérique) en 2020;

CONSIDÉRANT que la sécurité incendie et civile est une compétence obligatoire des MRC et que, de ce fait, les MRC ont l'obligation de planifier et de mettre en place des structures de coordination, de financement et d'encadrement de la sécurité incendie en liaison avec les municipalités locales;

CONSIDÉRANT le coût estimé du projet par la firme Production Électronique inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'agir rapidement dans le présent dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation soumise par le CRSIC à la suite de sa réunion du 5 mars 2023 (résolution CRSIC-2024-03-63), le mémo de service soumis par la greffière ainsi que les scénarios budgétaires soumis par la direction des finances;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC retienne le scénario suivant concernant la répartition des coûts du projet (infrastructures) : 50 % assumés par la MRC et 50 % répartis entre les sept (7) municipalités visées en fonction de leur richesse foncière uniformisée (50 %) et de leur population officielle (50 %);

Que les modalités des coûts assumés par la MRC soient définies par la direction générale de la MRC au moment opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-04-121

**ADOPTION DU RAPPORT FINAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES - PAUTCP**

CONSIDÉRANT que la Société de transport collectif de Pierre-De-Saurel (STC) a perçu des montants en provenance du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP) entre 2020 et 2023;

CONSIDÉRANT que le PAUTCP visait à offrir aux organismes de transport collectif et aux organismes de transport adapté une aide financière exceptionnelle afin de pallier les pertes de revenus et les dépenses sanitaires supplémentaires résultant de la pandémie de COVID-19 pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT le rapport final produit par la STC dans le cadre du PAUTCP, lequel a été déposé aux membres du Conseil avant la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des modalités d'application du PAUTCP, ce rapport doit faire l'objet de l'approbation du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que les informations contenues dans ce rapport permettront au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'établir les dépenses admissibles réelles;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le rapport final dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP);
- autorise le directeur général de la STC à transmettre la présente résolution et le rapport final au MTMD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

## **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres procèdent à l'analyse des demandes d'appui reçues.

2024-04-122

### **APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'UPTON - DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Les membres prennent connaissance de la résolution 2024.04.81 de la Municipalité d'Upton demandant au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT que le taux de taxe de la Sûreté du Québec est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la Loi sur la fiscalité municipale en ce qui concerne les services de police;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Appuyé par :

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel appuie la Municipalité d'Upton en demandant au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de la Sécurité publique, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au député du comté de Richelieu ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

## **EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres font l'examen de la correspondance reçue.

## **EXAMEN DES INVITATIONS**

Les membres font l'examen des invitations reçues.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'étant présente dans l'assistance, aucune question n'est posée.

---

2024-04-123 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Vincent Deguise  
Préfet

---

M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre,  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière